



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0870

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières

objet : Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, des vallons du Ribes et de ses affluents, de la branche nord du V Vert - Programmes d'actions 2008 et 2009 - Conventions d'attribution de subventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Jacqué, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0870**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières

objet : **Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, des vallons du Ribes et de ses affluents, de la branche nord du V Vert - Programmes d'actions 2008 et 2009 - Conventions d'attribution de subventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma-directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe depuis plusieurs années des projets-nature, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997, puis dans le cadre de l'Agenda 21. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets-nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 en date du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine, a prévu dans son article 1er que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels.

Dans sa délibération n° 2006-6763 en date du 13 novembre 2006, relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a clarifié, sur la base des principes de spécialités et d'exclusivité, le champ et les objets de son intervention tout en réaffirmant l'importance du partenariat avec les Communes ou leurs groupements, et avec le département du Rhône.

Enfin, dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a réaffirmé dans la priorité 3 - faire de l'environnement un moteur de développement, la volonté de maintenir une protection des milieux et soutenir l'agriculture périurbaine.

Lorsque les projets-nature concernés sont sur la liste des espaces naturels sensibles (ENS) du département du Rhône, le Département participe à hauteur de 40 % du coût des actions prévues et par l'intervention des brigades vertes. Les études préalables de définition des plans de gestion sont prises en charge pour moitié par la Communauté urbaine et le Département.

Aujourd'hui il existe, sur le territoire de la Communauté urbaine, onze projets-nature dont deux en cours d'élaboration de plan de gestion et de mise en valeur (autour du plateau du Méginand à Tassin la Demi Lune et sur le site de Sermenaz à Rillieux la Pape), auxquels il convient d'ajouter les territoires des Monts d'Or, des îles et îlons du Rhône et du grand parc nature de Miribel Jonage.

Il est proposé de participer aux actions prévues pour 2009 dans le cadre des projets-nature ci-après. Il est également proposé d'attribuer des subventions d'équipements correspondant aux actions des programmes de 2008, que l'absence d'enveloppe disponible d'autorisation de programme en 2008 n'avait pas permis de soutenir. Les programmes des autres projets-nature (Torrières, Sermenaz, Méginand) seront proposés au Conseil ultérieurement.

a) - Le projet-nature du plateau des Grandes Terres

Initié en 1997, ce projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres créé en février 2003 et regroupant les communes de Corbas, Feyzin et Vénissieux pour la gestion du plateau agricole situé entre ces Communes, faisant partie des espaces libres du sud-est de l'agglomération considérés comme des territoires dont le paysage agricole est à préserver.

Une partie est classée en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff) par l'Etat, mais ce plateau n'est pas inscrit à l'inventaire des espaces naturels sensibles du Département, de ce fait, le département du Rhône ne participe ni à sa mise en œuvre, ni à son financement.

Pour 2009, il est prévu de réaliser la gestion et l'entretien des linéaires verts, la gestion et l'entretien des équipements, des actions de surveillance, de médiation et d'information, la mise en œuvre du plan de communication, le confortement du réseau des haies champêtres, le remplacement des bancs, des actions d'animation pédagogique, la réalisation d'une opération foncière test, l'observation de la faune sauvage et la mise en place des jachères fleuries. Le coût total de ce programme est estimé à 129 127 €, avec une participation du syndicat d'un montant de 50 839 € et de la Communauté urbaine à hauteur de 78 288 € à laquelle il convient de rajouter des actions en investissement de 2008 d'un montant de 20 965 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement pour 2009 :

- . le confortement du réseau des haies champêtres,
- . le remplacement des bancs,
- . la lutte contre les corvidés,
- . l'interprétation autour du relais télécom
- . la valorisation des portes d'entrées du site,

pour un coût total estimé à 28 894 € HT pris en charge en totalité par la Communauté urbaine sur la base du coût hors taxes, le syndicat prenant à sa charge la TVA récupérable à hauteur de 5 695 € ;

- en investissement en report de décision de 2008 :

- . le confortement du réseau des haies champêtres,
- . le remplacement des bancs,
- . l'expérimentation du bois raméal fragmenté,

pour un coût total estimé à 20 965 € HT pris en charge en totalité par la Communauté urbaine sur la base du coût hors taxes, le syndicat prenant à sa charge la TVA récupérable à hauteur de 2 835,12 € ;

- en fonctionnement pour 2009 :

- . la gestion et l'entretien des équipements,
- . les actions d'animation pédagogique,
- . la mise en place des jachères fleuries,
- . l'observation de la faune sauvage,
- . une participation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre,

pour un coût total estimé à 49 394 € TTC, pris en charge en totalité par la Communauté urbaine ;

b) - Le projet-nature du ruisseau des Echets

Ce projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, créé en 1997 et composé des communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Ensemble, les trois Communes ont décidé de préserver ce vallon d'une superficie de 294 hectares, d'une part, en le protégeant et en se dotant des outils nécessaires, notamment en donnant leur accord à la création par le Département d'une zone de préemption sur la partie classée en espace naturel sensible, d'autre part, en le mettant en valeur par des actions réalisées dans le cadre du projet-nature.

Pour 2009, il est prévu la mise en place d'une plateforme d'observation sur le sentier rive gauche du vallon des Echets, diverses actions d'entretien et de sécurisation du site, des actions d'animation pédagogique, les études techniques et loi sur l'eau pour la création d'une mare ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme. Le coût total est estimé à 48 151 €, le Département participerait à hauteur de 16 554 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Le syndicat participerait à hauteur de 7 113 €, la commune de Fontaines Saint Martin pour la mare à hauteur de 4 785 € et la Communauté urbaine à hauteur de 22 060 € montant auquel il convient de rajouter les reports des actions en investissement de 2008 pour un montant de 7 826 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement pour 2009 :

- . la signalétique sur la plateforme d'observation sur le sentier rive gauche,
- . l'aménagement d'une mare sur la zone humide des prolières,
- . les études techniques pour la réhabilitation d'un hangar abritant pour la zone humide,

pour un coût total estimé à 25 251 € HT. Le plan de financement de ces actions est composé d'une participation du département du Rhône de 10 100 € au taux de 40 % du coût HT, d'une participation de la commune de Fontaines Saint Martin et du syndicat pour le financement de la TVA d'un montant de 4 949 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 15 151 € au taux de 60 % du coût hors taxes ;

- en investissement pour 2008 :

- . la mise en place d'une plateforme d'observation sur le sentier rive gauche,
- . les études techniques et loi sur l'eau pour la création d'une mare,

avec une participation de la Communauté urbaine de 7 826 € HT au taux de 60 % du coût hors taxes ;

- en fonctionnement :

. les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (48 animations en 2009-2010 et conférence),

pour un coût total estimé à 10 935 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du Département de 4 374 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 6 561 € au taux de 60 %.

c) - Le projet-nature des ruisseaux de Serres et des Planches

Ce projet est placé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, créé en 1994 et regroupant les communes de Charbonnières les Bains, de Dardilly et d'Ecully, pour le maintien de la qualité environnementale des vallons des deux ruisseaux ainsi que pour l'accueil et la sensibilisation à l'environnement du public.

Pour 2009, il est prévu : la poursuite de l'opération de sauvegarde des batraciens, une étude de la qualité hydrobiologique des cours d'eau, des actions d'entretien des milieux et des équipements, la réalisation des dossiers de déclaration d'utilité publique (DUP) et loi sur l'eau pour la création d'une mare, le renouvellement des équipements du sentier thématique du bois de Serres (tranche n° 2), la réhabilitation des équipements signalétiques, la réalisation d'un support de communication, la mise à jour des cartoguides ainsi que des actions d'éducation à l'environnement et au monde agricole et des sorties nature. Le coût total est estimé à 89 025 €, le Département participerait à hauteur de 28 922 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Le syndicat participerait à hauteur de 26 844 € et la Communauté urbaine à hauteur de 34 189 € auxquels il convient de rajouter les actions en investissement de 2008 d'un montant de 10 152 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement pour 2009 :

- . l'aménagement et la restauration des accès aux espaces naturels,
- . la tranche 2009 du renouvellement du sentier thématique du bois de Serres,
- . l'aménagement de sites à vocation pédagogique,
- . l'acquisition de terrains en espaces naturels,

pour un coût total estimé à 33 361 € HT. Le plan de financement de ces actions est composé d'une participation du département du Rhône de 13 344 € au taux de 40 % du coût hors taxe, de la prise en charge de la TVA par le syndicat pour un montant de 6 539 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 20 017 € au taux de 60 % du coût hors taxes ;

- en investissement pour 2008 :

- . la constitution des dossiers loi sur l'eau et DUP pour la création d'une mare,
- . la tranche n° 2 du renouvellement du sentier thématique du bois de Serres,
- . la réhabilitation des équipements signalétiques,

avec une participation de la Communauté urbaine de 10 152 € HT au taux de 60 % du coût hors taxes ;

- en fonctionnement :

- . les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au monde agricole,
- . l'opération de sauvegarde des amphibiens,

pour un coût total estimé à 23 620 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du département du Rhône de 9 448 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 14 172 € au taux de 60 %.

d) - Le projet-nature du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet concerne les communes de Craponne et de Francheville. Il est géré par délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Craponne à la commune de Francheville pour une période de trois années. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron, mais également la gestion des landes de Sorderattes et de la prairie de Pont Chabrol (zone humide) ainsi que l'ensemble des espaces naturels des deux Communes.

Pour 2009, il est prévu d'entretenir les sites et la platte, de mener des actions d'animation pédagogique et leur mise en valeur, des actions de communication, l'actualisation du plan de gestion ainsi que la conception d'équipements d'interprétation. Le coût total est estimé à 77 017 €. Le Département participerait à hauteur de 27 361 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Les Communes participeraient à hauteur de 22 042 € et la Communauté urbaine à hauteur de 28 920 € montant auquel il convient de rajouter les reports des actions en investissement de 2008 d'un montant de 8 250 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement 2009 :

. la réalisation d'équipements d'interprétation du sentier de découverte,

pour un coût total estimé à 16 200 € HT. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du département du Rhône de 6 480 € au taux de 40 % du coût hors taxe, de la prise en charge de la TVA par les Communes d'un montant de 3 175 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 9 720 € au taux de 60 % du montant hors taxes ;

- en investissement 2008 :

. la conception des équipements d'interprétation,
l'actualisation du plan de gestion,

avec une participation de la Communauté urbaine de 8 250 € au taux de 60 % du montant hors taxes ;

- en fonctionnement :

. les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement,

pour un coût total estimé à 32 000 €. Le plan de financement de cette action comprend une participation du Département de 12 800 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 19 200 € au taux de 60 %.

e) - Le projet nature du plateau des Hautes Barolles

Initié en 1998, ce projet porte sur les espaces agricoles et naturels du plateau des Hautes Barolles de la commune de Saint Genis Laval. Ce plateau n'est inscrit à l'inventaire départemental des espaces naturels sensibles que sur une petite portion au nord qui, à ce jour, n'est pas mise en valeur, de ce fait, le Département n'intervient pas dans la mise en œuvre et le financement du projet-nature.

Pour 2009, il est prévu de réaliser l'entretien du plateau et des sentiers, de mettre en œuvre la première tranche travaux d'identification et de valorisation des portes d'entrée du plateau, les premiers travaux d'aménagement du sentier nord, la réalisation d'actions d'animation et de sensibilisation au milieu naturel et à l'agriculture ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le coût total est estimé à 80 000 €. La Commune participerait à hauteur de 19 866 € et la Communauté urbaine à hauteur de 60 134 € auxquels il convient de rajouter les actions en investissement de 2008 d'un montant de 44 314 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement pour 2009 :

. la suite des travaux d'identification et de valorisation des portes d'entrée du plateau,
. la suite des travaux pour l'aménagement du sentier nord,
. le confortement du maillage bocager,

pour un coût total hors taxes estimé à 40 134 €, pris en charge en totalité par la Communauté urbaine ;

- en investissement pour 2008 :

. la première tranche des travaux d'identification et de valorisation des portes d'entrée du plateau,
. les premiers travaux pour l'aménagement du sentier nord,

pour un coût total hors taxes estimé à 44 314 € pris en charge en totalité par la Communauté urbaine ;

- en fonctionnement :

. la réalisation d'actions d'animation et de sensibilisation au milieu naturel et à l'agriculture,
pour un coût total estimé à 20 000 € TTC pris en charge en totalité par la Communauté urbaine.

f) - Le projet-nature des vallons du Ribes et de ses affluents

Initié en 1997, ce projet porte sur les espaces naturels et agricoles de la commune de Saint Genis les Ollières, inscrits à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département du Rhône.

Pour 2009, il est prévu d'entretenir le site, de conforter et d'entretenir les linéaires verts, de mener des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, de valoriser un aménagement hydraulique (bassin de rétention), de mettre en œuvre le plan de gestion communal et de conforter le schéma de circulation. Le coût total est estimé à 33 500 €. Le Département participerait à hauteur de 12 220 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes, la Commune participerait à hauteur de 8 050 € et la Communauté urbaine à hauteur de 13 230 €, montant auquel il convient de rajouter les actions en investissement de 2008, d'un montant de 6 021 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement pour 2009 :

- . la valorisation de l'aménagement hydraulique (bassin de rétention),
- . la mise en œuvre du plan de gestion communal,
- . le confortement du schéma de circulation,

pour un coût total estimé à 15 050 € HT, le plan de financement de ces actions est composé d'une participation du département du Rhône de 6 020 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par la Commune d'un montant de 2 950 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 9 030 € au taux de 60 % du montant hors taxes ;

- en investissement pour 2008 :

- . l'établissement d'un plan de gestion sur un ensemble de parcelles acquises par la Commune,
- . le confortement du schéma de circulation,

pour un coût total estimé à 10 035 € HT. Le plan de financement de ces actions est composé d'une participation du département du Rhône de 4 014 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par la Commune d'un montant de 1 937 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 6 021 € au taux de 60 % du montant hors taxes ;

- en fonctionnement :

- . les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement,

pour un coût total estimé à 7 000 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du Département de 2 800 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 4 200 € au taux de 60 %.

g) - Le projet-nature de la branche nord du V Vert

Ce projet concerne l'espace naturel et agricole situé entre les communes de Chassieu et de Décines Charpieu. En 2007, un diagnostic écologique de ce site a montré la présence d'espèces intéressantes, et un plan de gestion a été défini pour entretenir les espaces naturels de cet espace agricole, en cohérence avec les différents projets urbains existant à proximité. Pour la mise en œuvre de ce plan de gestion, la commune de Décines Charpieu a délégué à la commune de Chassieu la maîtrise d'ouvrage pour ce projet pour une période de trois années.

Pour 2009, il est prévu de réaliser des actions d'animation pédagogiques dans les écoles de Décines Charpieu et de Chassieu et d'élaborer un dossier d'utilité publique (DUP) pour pouvoir acquérir un ensemble de parcelles permettant la création d'un cheminement pour les piétons entre les deux communes, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception du sentier. Le coût total de ces actions est estimé à 24 103 € TTC.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- en investissement pour 2009 :

- . l'élaboration du dossier de DUP,
- . l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception du sentier,

pour un coût total estimé à 14 216 € HT. Le plan de financement de ces actions est composé d'une participation du département du Rhône de 5 686 € au taux de 40 % du coût hors taxes, d'une participation de chacune des Communes d'un montant de 2 787 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 8 530 € au taux de 60 % du montant hors taxes ;

- en fonctionnement :

- . les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement,

pour un coût total estimé à 7 100 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du Département de 2 840 € au taux de 40 % et la participation de la communauté urbaine à hauteur de 4 260 € au taux de 60 %.

h) - opération 10 000 enfants pour une forêt

En parallèle, depuis plusieurs années, plus spécifiquement la commune de Décines Charpieu met en œuvre une action intitulée 10 000 enfants pour une forêt qui a un double objectif : éducation à l'environnement pour les enfants de cycle 3 par la plantation d'arbres, et création d'une forêt sur le site réhabilité d'une ancienne décharge le long de la rocade. La participation forfaitaire de la Communauté urbaine est de 4 000 € versés à la commune de Décines Charpieu.

L'ensemble de ces projets-nature représente un financement communautaire total de 350 791 € répartie entre 229 004 € en crédits d'investissement et 121 787 € en crédits de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve dans le cadre des projets-nature, l'attribution de subventions pour la réalisation des programmes d'actions 2008 et 2009, pour un montant total de 350 791 € composé de 229 004 € de crédits d'investissement et de 121 787 € de crédits de fonctionnement, répartis de la façon suivante :

a) - au syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres pour la mise en œuvre du projet-nature des Grandes Terres :

- 28 894 € en crédits d'investissement au taux de 100 % des dépenses hors taxes pour 2009,
- 20 965 € en crédits d'investissement au taux de 100 % des dépenses hors taxes pour 2008,
- 49 394 € en crédits de fonctionnement au taux de 100 %,

b) - au syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets pour la mise en œuvre du projet-nature des Echets :

- 15 151 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses hors taxes pour 2009,
- 7 826 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses hors taxes pour 2008,
- 6 561 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 %,

c) - au syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches pour la mise en œuvre du projet-nature des Serres et des Planches :

- 20 017 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses hors taxes pour 2009,
- 10 152 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses hors taxes pour 2008,
- 14 172 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 %,

d) - à la commune de Francheville pour la mise en œuvre du projet-nature du vallon de l'Yzeron :

- 9 720 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses hors taxes pour 2009,
- 8 250 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses hors taxes pour 2008,
- 19 200 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 %,

e) - à la commune de Saint Genis Laval pour la mise en œuvre du projet-nature du plateau des Hautes Barolles :

- 40 134 € en crédits d'investissement au taux de 100 % des dépenses hors taxes pour 2009,
- 44 314 € en crédits d'investissement au taux de 100 % des dépenses hors taxes pour 2008,
- 20 000 € en crédits de fonctionnement au taux de 100 %,

f) - à la commune de Saint Genis les Ollières pour la mise en œuvre du projet-nature des vallons du Ribes et de ses affluents :

- 9 030 € en crédits d'investissements au taux de 60 % des dépenses hors taxes pour 2009,
- 6 021 € en crédits d'investissements au taux de 60 % des dépenses hors taxes pour 2008,
- 4 200 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 %,

g) - à la commune de Chassieu pour la mise en œuvre du projet-nature branche nord du V Vert :

- 8 530 € en crédits d'investissements au taux de 60 % des dépenses hors taxes,
- 4 260 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 %,

h) - à la commune de Décines-Charpieu pour la réalisation de la tranche 2009 de l'opération 10 000 enfants pour une forêt :

- 4 000 € en crédits de fonctionnement forfaitaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions correspondantes.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-2 Maîtriser l'étalement urbain et valoriser les espaces naturel et agricole pour un montant complémentaire de 229 004 € sur l'opération n° 1465 - Espaces naturels et jardins.

4° - Les dépenses en investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 204 140 et 204 150 - fonction 830 selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 2009 : 183 203 €,
- 2010 : 45 801 €.

5° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 657 340 et 657 350 - fonction 830 - opération n° 1 465 selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 2009 : 97 430 €,
- 2010 : 24 357 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.